



DÉCHETS

Guide pratique 2020

Agnetz - Ansacq - Breuil-le-Sec
Breuil-le-Vert - Bury - Cambronne-lès-Clermont
Catenoy - Clermont - Erquery - Etouy
Fitz-James - Fouilleuse - Lamécourt
Maimbeville - Mouy - Neuilly-ss-Clermont
Nointel - Rémécourt
St Aubin-ss-Erquery



PAYS DU CLERMontois

ÉDITO

Les enjeux environnementaux occupent une place de plus en plus importante parmi les préoccupations des habitants du Clermontois. Il s'agit d'une évolution intéressante, qui conforte les choix de notre collectivité. En l'occurrence, il s'agit de proposer des services publics de qualité, tout en étant vigilants quant à leur impact sur l'environnement.

Au cours des 25 dernières années, soit une génération, la manière dont les habitants et la collectivité avons géré nos déchets a considérablement progressé, dans le sens d'une gestion durable et responsable de ce qui résulte de nos choix de consommation.

C'est pourquoi, depuis novembre 2019, le Tri des emballages a évolué, au travers d'une collecte en porte-à-porte et en élargissant largement les catégories d'emballages pouvant être recyclés. Et ça démarre bien, car dès décembre 2019, une hausse de 46 % des tonnages du Tri a été enregistrée, par rapport à la même période de l'année précédente. Un résultat très encourageant que nous vous engageons à confirmer et amplifier tout au long de 2020 et au-delà.

Retrouvez dans ce Guide toutes les informations qui vous aideront à trier toujours plus et mieux.

Et tous ensemble, agissons au quotidien, pour produire moins de déchets et les gérer de manière responsable !

Lionel Ollivier

Président
Pays du Clermontois

Jean-Claude PELLERIN

Vice-président
Environnement / Déchets

Sommaire

- 2-3 Règles de collecte
- 4-5 Points d'apport pour le verre
- 6-7 Le tri des emballages
- 8 Les ordures ménagères
- 9 Les déchets verts
- 10 Allo-encombrant
- 11-13 Les déchèteries
- 14 Questions et Réponses
- 15 Votre Calendrier détachable
- 16 Conseils malins

POUR UNE COLLECTE

➔ Voir les communes et

Règle n°

1

Poignée des bacs côté habitation



Règle n°

2



Alignement
sur les
marquages
au sol

rues concernées sur le calendrier de collecte p.15

Règle n°

3

Pas de vrac
ni de sacs
sur ou à côté
des bacs



Règle n°

4

Véhicules stationnés
à 50cm min. des bacs

**Bac bien placé =
Bac collecté !**

BACS À COUVERCLE VERT et

BACS À COUVERCLE JAUNE

●● Ces quelques règles maîtrisées, la collecte en sera facilitée !

Astuce : ne sortez votre bac que si son remplissage est supérieur à la moitié.



POINTS D'APPORT POUR LE VERRE



À déposer dans votre point d'apport



bouteilles en verre, pots et bocaux en verre



Déchets non acceptés

vaisselle, faïence, porcelaine, pots en terre, ampoules électriques, vitres, miroirs, vases...

→ dans la poubelle

ampoules basse consommation

→ en supermarché ou à la déchèterie



à Agnetz

Ronquerolles - r. de l'Abbaye	Virage ISES r. de Fay
Parking Leader Price	Salle Sainte Agnès
Face au stade	Maison du Bâtiment

à Ansacq

Cimetière

à Breuil-le-Sec

Etang de Breuil le Sec (ancien)	r. de la Soie
Stade Vestiaires	ZAC de l'Aubier
Autreville route de Nointel	Rue de Crapin

à Breuil-le-Vert

Parking nouveau Cimetière	face à Bazarland
Parking Auchan	Impasse des Sources - Giencourt
Place Didier Dubois	

à Bury

r. Duvier (parking magasin Kandy) Bury	r. de Beauvais (près arrêt de car) - Bury
Stade de la Rosette	r. Pasteur (parking cimetière) - Mérard
r. F. Buisson (parking cime- tière) St Claude	Parking de l'Ecole de St Epin

à Cambronne-les-Clermont

Ars	Sortie Ars
Eglise - Parking rue de Clermont	Vaux

par commune

à Catenoy

r. de Courcelles

r. des Sources

à Clermont

Parking Centre Socio-culturel	Intermarché - r. G. de Nerval
r. Eugène Delahoutre	r. du Verger
Salle André Pommery	Place Vohburg
r. du Pont de Pierre	r. du Pied du Mont
Parking de la Gare	r. Emile Zola
r. Henri Breuil	r. Victor Hugo r. Alexandre Dumas

à Erquery

r. de la République

à Etouy

Près la Fontaine aux Bois

Parking du cimetière

à Fitz-James

Parking - r. Jules Ferry

r. Ernest Renan

r. Louis Aragon

Intermarché - r. Lavoisier

r. du Blamont

r. Louise Michel

à Fouilleuse

r. des Vignettes

à Lamécourt

Place de l'église

à Maimbeville

r. de l'Ormaie

à Mouy

r. de Nœud	r. Gal Leclerc - Parking Ch. de Gaulle
r. de Heilles	r. R. Bouchinet - HLM des Platanes
r. du 19 mars 1962 (parking)	Parking du cimetière
r. Léon Bohard (parking)	Place Pierre Sémard (gare)
r. du 11 novembre 1918 - Parking DIA	r. Jean Jaurès

à Neuilly-sous-Clermont

Avenue du Grand Cerf

Avenue des Biches Auillers

r. de la Commanderie

Grande Rue

à Nointel

r. de la Croisette

Place Publique

r. du Château

à Rémécourt

Face à la Mairie

à St Aubin-sous-Erquery

Face à la Mairie

Les papiers

Journaux, prospectus, magazines



Enveloppes, papiers de bureaux, courriers



Cahiers, annuaires, catalogues, livres



Un doute, une question ?
+ d'info

en papier et en carton

Sacs, sachets



Boîtes, cartons



Briques (avec bouchons)



Les emballages en métal

Bidons, aérosols



Conserves, barquettes, canettes



Boîtes, tubes, couvercles



Capsules à café, petits contenants



en plastique

Bouteilles, flacons (avec bouchons)



Boîtes, pots, blisters, emballages sous vide, barquettes



Sacs, sachets, tubes, sur-emballages, films plastique



www.smdoise.fr // www.consignedetri.fr

guide du tri à télécharger



À déposer dans votre

bac en vrac (pas de sac !)
ou sac jaune



Déchets non acceptés



papiers type carbone,
sulfurisés, photos,
papier peint,
papier cadeau,
magazine encore filmé...

→ dans la poubelle



emballages ayant
contenu
des produits toxiques

→ à la déchèterie



gros cartons
type déménagement,
matériel électroménager...

→ à la déchèterie

Gestion des bacs et sacs de tri

• **Pour les bacs** : un seul par foyer autorisé. Le bac fourni ne vous appartient pas. En cas de déménagement, il doit rester sur place, sinon son coût vous sera facturé. Il vous incombe d'utiliser votre bac conformément à sa destination et de le maintenir en bon état général et de propreté (obligation de nettoyage). **Le bac jaune est réservé au tri et ne doit pas être utilisé pour la collecte des déchets verts ou ordures ménagères.**

• **Pour les sacs** : ils sont à récupérer directement auprès de votre mairie ou, pour les habitants de Clermont, à la Communauté de Communes du Clermontois. **Attention, il est interdit d'utiliser les sacs pour les déchets verts, ordures ménagères ou pour aller à la déchèterie.**

Règles de collecte

• **Pour les bacs** :

- Disposez vos déchets en vrac dans le bac (pas de sacs !)
- Positionnez le bac sur le marquage, la poignée orientée côté maison et retirez-le dès que possible pour ne pas gêner la circulation.
- Ne mettez pas de vrac ou de sacs à côté ou sur le bac et veillez à ne pas garer de voiture à moins de 50 cm des marquages.

• **Pour les sacs** :

- Ne mettez pas les sacs dans une poubelle mais directement sur le trottoir.
- Il vous est possible de sortir plusieurs sacs et de placer les cartons plus volumineux à côté.

Attention, Si ces règles ne sont pas respectées votre bac ne sera pas collecté !



vaisselle en verre, porcelaine, jouets cassés,
déchets alimentaires, couches usagées, petits
objets cassés...



À déposer dans votre
bac



Règles de collecte

- Disposez vos déchets dans un sac fermé avant de le jeter dans le bac et veillez à le sortir la veille au soir.
- Positionnez le bac sur le trottoir (ou sur le marquage si vous en possédez un devant chez vous), la poignée orientée côté maison et retirez-le dès que possible pour ne pas gêner la circulation.

Gestion des bacs

Un seul bac par foyer autorisé. Le bac fourni ne vous appartient pas. En cas de déménagement, il doit rester sur place, sinon son coût vous sera facturé. Il vous incombe d'utiliser votre bac conformément à sa destination et de le maintenir en bon état général et de propreté (obligation de nettoyage).

Le bac est réservé aux déchets ménagers et ne doit pas être utilisé pour la collecte des déchets verts ou le tri.



Déchets non acceptés



emballages recyclables
(verre, plastique...), carton
→ **au tri**



appareils électriques ou électroniques, déchets dangereux, gravats ou autres déchets de construction
→ **à la déchèterie**



les déchets verts
→ **à la déchèterie, collecte en porte-à-porte ou composteur**

Attention, même avec une poubelle plus grande le tri doit être fait !

En cas de problème...

Si votre bac a été volé ou endommagé,
Si vous souhaitez disposer d'un bac mieux adapté, en volume, à votre production de déchets,

Contactez-nous au 03 44 50 85 00

LES DÉCHETS VERTS

→ La collecte en porte-à-porte, **du 16 mars au 20 novembre**



Les déchets verts

tontes de gazon, tailles de végétaux, feuillages, petits branchages, végétaux flétris...

- Pour pouvoir être collectés, vos déchets verts doivent être présentés dans des sacs ou poubelles ouverts, de poids raisonnable. Après vidage, les sacs sont laissés sur place.



- Les petits branchages doivent être présentés en fagots liés avec de la ficelle ordinaire (qui se composte) d'une longueur maximale d'un mètre. **Attention, ne pas lier les fagots avec du fil de fer, fil électrique, plastique ou scotch.**



- **Collecte = maximum 10 unités (sacs, fagots, conteneurs...)** dans la limite de **1 mètre cube**. Attention, les quantités importantes doivent être apportées en déchèterie par vos propres moyens.

→ Et toute l'année, **en déchèterie...**

RAPPEL

Brûler des déchets, de quelque nature que ce soit, est interdit et contribue à dégrader l'environnement. Y compris les déchets verts.

Circulaire ministérielle du 18 novembre 2011.

Composter à domicile, **c'est facile !**



Qu'est-ce que le compostage ?

Le compostage est la décomposition des résidus végétaux par les micro-organismes du sol en présence d'oxygène et d'eau. Il permet de valoriser vos déchets verts dans une démarche de développement durable, en produisant un amendement de qualité pour vos plantes.

Demandez votre composteur !

Pour une participation de 20 €, obtenez un composteur en bois ou en plastique de 400 litres.

Informations et réservations :

www.pays-clermontois.fr

03 44 50 85 00

m.robiche@pays-clermontois.fr



Habitats collectifs : des solutions existent aussi pour vous... N'hésitez pas à nous contacter !

Trucs et astuces !

Pour éviter les mauvaises odeurs, il suffit de penser à l'aérer, mélanger, retourner ou y incorporer des branchages. Ajouter autant de matières brunes que de matières vertes.

Pour ne pas attirer les rongeurs, évitez d'y mettre les restes contenant de la viande. Recouvrez les fruits de matières sèches.

Composter c'est pas compliqué, pas besoin d'un composteur, le compost se fait aussi très bien en tas.

**Prochaines distributions :
21 mars et 19 sept. 2020**



Gros électroménager : machine à laver, sèche-linge, frigo, lave-vaisselle, congélateur...
Gros meubles : fauteuil, canapé, table, armoire, matelas, lit, salon de jardin...



Déchets non acceptés

- vitres et miroirs ;
- gravats et déchets de construction ou de travaux ;
- grosse cuve, chaudière, ballon d'eau chaude ;
- porte, fenêtre, abris de jardin, grillage ;
- cabine de douche, lavabo, baignoire, toilettes ;
- vélo ou autres jeux d'enfants ;
- télévision, matériel informatique ;
- outillage et matériel de jardinage ;
- chaises et autres petits meubles pouvant tenir dans une voiture.

→ à apporter à la déchèterie par vos propres moyens



Service gratuit !



Sur rendez-vous
03 44 50 85 00

Le service d'enlèvement des encombrants à votre domicile : Nous vous fixerons un rendez-vous, selon le planning du service, pour la prise en charge de votre objet encombrant. Merci de veiller à démonter les meubles quand cela est possible et à enlever les vitres et les miroirs qui ne sont pas récupérés.

Ce service est exclusivement réservé aux particuliers.

Trucs et astuces !

Faire enlever ses encombrants à domicile coûte très cher. Il vaut mieux privilégier les solutions ci-dessous :

Transformez-les : restaurer vos vieux objets et les détourner de leur fonction initiale, c'est possible ! Vous pouvez donner une seconde vie à vos objets, à moindre coût.

Donnez-les ou vendez-les, Des dépôts-ventes existent, ainsi qu'une multitude de sites internet dédiés à la vente d'objets d'occasion. Vous avez également la solution Emmaüs qui collecte directement à votre domicile. Les meubles et objets dont vous souhaitez vous défaire peuvent faire le bonheur d'autres personnes !

Faites-les reprendre, les DEEE doivent être repris par les vendeurs lorsqu'un produit identique est acheté neuf (éco-participation).

Apportez-les en déchèterie !

LES DÉCHÈTERIES

Si vous habitez à **Ansacq, Bury ou Mouy**



Déchèterie de Bury

ZA du Bois Noir - 60250 Bury
Tél. 03 44 38 29 00 www.smdoise.fr
(gestionnaire : SMDO)

Horaires	Matin	Après-midi
Lundi	Fermé	
Mardi		
Mercredi		
Judi	9h/12h	14h/18h
Vendredi		
Samedi		

Conditions d'accès

Pour obtenir votre carte d'accès, retirez un coupon auprès du gardien.

Plus d'infos sur www.smdoise.fr

A la déchèterie aussi, on fait le tri !

Vous ne devez pas apporter les différentes catégories de déchets en mélange, sinon vous devrez les trier sur place. Pour gagner du temps et du confort, chargez votre véhicule en séparant bien les types de déchets, cela simplifiera votre vidage.

N'hésitez pas à demander conseil aux agents de la déchèterie.

Si vous habitez dans les autres
communes du clermontois



Déchèterie de Breuil-le-Sec

ZA de la Ferme des Sables - 60840 Breuil-le-Sec
Tél. 03 44 50 85 00 www.pays-clermontois.fr
(gestionnaire : CC du Clermontois)

Horaires	Matin	Après-midi	
		1 ^{er} mars au 31 octobre	1 ^{er} nov. au 28 fév.
Lundi	Fermé		
Mardi			
Mercredi			
Judi	9h/12h	13h30/18h	13h30/17h
Vendredi			
Samedi			

Conditions d'accès

Avant votre première visite à la déchèterie, vous devez faire la demande d'une carte auprès de la Communauté de communes, 9 rue Henri Breuil à Clermont. (pour les limitations, voir règlement)



N'oubliez pas...

Lors de votre passage à la déchèterie, vous devez présenter votre carte de déchèterie et une pièce d'identité.

LES DÉCHÈTERIES

Déchets acceptés



Déchets verts

Tontes, fleurs fanées, sciures de bois et bois non traités...



Gravats

Déchets de démolition, cailloux, béton, carrelage, verre non traité...



Cartons

Gros cartons d'emballages, cartons propres, secs et pliés.



Ferrailles et métaux non ferreux

Tôles, cadres de vélo...



Textiles

Textiles, linge de maison et chaussures



Huiles végétales

Huiles de friture.



Piles et batteries

Les batteries doivent encore contenir leur acide.



Tout-venant

Déchets divers non recyclables tels que revêtements de sol...



Déchets ménagers spéciaux

Excepté ceux contenant du mercure.



Bois

Souches (sans terre), grosses branches, palettes, planches de bois, aggloméré, sciure propre...



Ameublement

Tables, chaises, matelas, canapés, armoires...



DEEE ou D3E

Les déchets d'équipements électriques et électroniques

Cela concerne tout appareil utilisant de l'électricité pour fonctionner (220 volts, pile ou batterie). Quand vous devez vous débarrasser d'un appareil électrique ou électronique, ne le mettez pas à la poubelle ! Pour cela vous avez 3 possibilités :

1 Si votre appareil fonctionne et peut encore servir,

donnez-le à une association d'économie sociale et solidaire, spécialisée pour le ré-emploi (Emmaüs...).

2 Si vous achetez un appareil neuf,

le distributeur est tenu de vous reprendre gratuitement l'ancien, à l'achat ou la livraison. C'est le « pour un ». Vous acquittez pour cela une éco-participation au moment de l'achat d'un appareil neuf.

3 Et sinon...

apportez-le en déchèterie !



**Cartouches
d'encre**



Radiographies



Lampes usagées

Tubes fluorescents dits «néons»,
lampe fluocompactes dites «basse
consommation».



Attention, ne se recyclent pas :
Les ampoules halogènes
et ampoules classiques à
incandescence.

**Ces lampes sont à jeter à la pou-
belle (surtout pas avec le verre)**



Déchets dangereux

Pots de peinture ou vernis, produits
chimiques (white spirit, acétone...),
produits phytosanitaires (pesti-
cides...), aérosols...



Déchets non acceptés



**Ordures ménagères et sacs de
tri sélectif**



**Déchets à base d'amiante
ou contenant du mercure**

Bouteilles de gaz

le **saviez-vous ?**

La déchèterie c'est :

303 jours d'ouverture en 2019
soit **2 030** heures

1 passage toutes les **125 secondes** en moyenne

58 167 passages

Astuce !

privilégiez les plages horaires
les moins fréquentées :

matin de 10h à 11h30
l'après-midi de 15h à 16h30

QUESTIONS ET RÉPONSES

1/ La mise en place du dispositif

- Pourquoi passer en porte-à-porte ?

La mise en place du tri en porte-à-porte doit faciliter le geste du tri pour tous et permettra de développer encore la performance du tri.

- Pourquoi certaines communes ont des bacs et d'autres des sacs pour le tri ?

Chaque commune a été traitée uniformément. La collecte mécanisée présente des contraintes techniques, notamment au niveau des rues étroites et des rues à fort stationnement. C'est pourquoi il a été choisi de collecter Breuil-le-Vert, Bury, Clermont, Fitz-James et Mouy en sac plutôt qu'en bac.

- Vais-je payer plus d'impôts ?

Non. La collecte de vos déchets est financée par la TEOM. Les élus ont fait le choix de maintenir le même taux que les années précédentes, malgré le surcoût engendré par ce nouveau service.

- Pourquoi faut-il obligatoirement positionner le bac d'une certaine manière ?

La collecte mécanisée est réalisée par le conducteur du camion. Votre bac sera soulevé par une pince qui nécessite un positionnement précis de celui-ci sur le trottoir.

2/ Le tri : nouvelles consignes

- Pourquoi ne faut-il plus séparer les plastiques des cartons ?

La collectivité a intégré le syndicat de traitement du département (SMDO). Ce syndicat dispose d'un nouveau centre de tri à la pointe de la technologie qui permet de trier l'ensemble des emballages en mélange.

- Peut-on mettre le verre avec ?

Non. La collecte du verre reste en point d'apport sur tout le territoire. Le réseau de points d'apport pour le verre va être développé.

- Que sont les consignes de tri étendues ?

Les consignes de tri étendues vont nous permettre de trier un plus grand nombre de déchets. Désormais tous les emballages se trient. Pour plus d'information rendez-vous dans la rubrique tri sélectif du site internet ou consultez les consignes sur votre bac/sac jaune.

- Je ne veux pas faire le tri...

Conformément à notre règlement de collecte, le tri est obligatoire. Tout bac non trié fera l'objet d'un refus de collecte.

3/ Informations sur les contenants

- Je n'ai pas eu ma dotation comment dois je procéder ?

- Comment obtenir des sacs/bacs jaunes pour le tri ?

Sacs : Je peux retirer gratuitement mes sacs à l'accueil de ma mairie ou pour les habitants de Clermont à l'accueil de la communauté de communes au 9 rue Henri Breuil à Clermont.

Bac : Je peux téléphoner à l'accueil au 03.44.50.85.00 ou envoyer un mail à dechets@pays-clermontois.fr

- Mon bac est cassé ou a disparu, que dois-je faire ?

- Mon bac ordures ménagères est devenu trop grand, que dois-je faire ?

Je peux téléphoner à l'accueil au 03.44.50.85.00 ou envoyer un mail à dechets@pays-clermontois.fr

- Mon bac de tri jaune est trop grand ?

Afin d'optimiser les coûts, la collectivité a choisi d'effectuer une dotation d'un format unique pour l'ensemble des communes concernées. Sortez-le uniquement quand il est plein.

CALENDRIER, collecte des déchets 2020

 à conserver

MÉMO JOURS DES COLLECTES PAR COMMUNE

Communes	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Agnetz					
 sauf impasse des Prés à Foulon, rue des Sources, rue Robert Lavallée					
Ansacq					
Breuil-le-Sec					
Breuil-le-Vert					
Bury					
Cambronne-lès-Clermont					
Catenoy					
Clermont					
 sauf Clermont : centre ville					
Erquery					
Etouy					
 sauf rue des Lilas, rue des Groseillers, rue du Moulin					
Fitz-James					
Fouilleuse					
Lamécourt					
Maimbeville					
Mouy					
Neuilly-sous-Clermont					
Nointel					
Rémécourt					
St Aubin-sous-Erquery					

JOURS DE COLLECTE DES SAPINS DE NOËL 2021

Communes	collectées le
Agnetz, Breuil-le-Sec, Breuil-le-Vert, Clermont, Etouy, Fitz-James	lundi 11 janv. 2021
Catenoy, Erquery, Fouilleuse, Lamécourt, Maimbeville, Neuilly-ss-Clermont, Nointel, Rémécourt, St Aubin-ss-Erquery	mardi 12 janv. 2021
Mouy, Bury, Ansacq, Cambronne-les-Clermont	mercredi 13 janv. 2021

Pas de sapins avec neige artificielle, pas de décorations, pas de sac à sapin (en général ils ne sont pas biodégradables). Attention, passé ces dates, vous devrez déposer votre sapin à la Déchèterie ou au Point propre, il ne sera pas accepté dans la poubelle !

Les jours fériés en 2020

Déchets collectés normalement tous les jours fériés sauf :

- pour les ordures ménagères et le tri :
 - **vendredi 1er mai 2020** collecté le samedi 2 mai 2020
 - **vendredi 25 déc. 2020** collecté le samedi 26 déc. 2020
 - **vendredi 1er janv. 2021** collecté le samedi 2 janvier 2021
- pour les déchets verts :
 - **vendredi 1er mai 2020**, collecte annulée, pas de rattrapage



Sortez vos déchets la veille au soir !

  Collecte des emballages recyclables et papiers

 Ordures ménagères

 Collecte des déchets verts du **16 mars au 20 nov. inclus**

Et pour plus d'informations...

www.pays-clermontois.fr

03 44 50 85 00



PAYS DU **CLERMontois**



Quelques conseils malins pour réduire ses déchets



Limiter les emballages

Évitez au maximum les emballages et suremballages. Privilégiez les recharges ou des produits faits maison. Pensez également aux produits vendus en vrac. Sauf exception, préférez l'eau du robinet à l'eau en bouteille.

Optez pour des produits réutilisables

Privilégiez les produits qui durent plus longtemps et réutilisables. Achetez des piles rechargeables, utilisez une gourde, remplacez les filtres à café en papier par un filtre lavable, un stylo jetable par un stylo rechargeable...



Manger local et de saison

Tout au long de l'année, privilégiez les produits fabriqués près de chez vous et si possible de saison qui sont plus riches en nutriments et donc plus intéressants pour votre santé.

Composter les déchets de cuisine

Les déchets de cuisine représentent en moyenne 45 kg/hab. et par an. Si vous avez un jardin, pratiquez le compostage individuel. Ce seul geste permettrait de réduire les déchets ménagers de 30 à 40 % par an et par personne...

